



## Edito:

*Le changement climatique mondial avéré ne manque pas de produire des effets indéniables sur les ressources en eau qui vont continuer à s'amenuiser. L'eau coule au robinet sans que l'on se demande d'où elle vient, ni comment elle est acheminée.*

*La rareté de l'eau est bien connue des gens du midi comme peut en témoigner la première version de « Manon des Sources » produite en 1952 par Marcel Pagnol. Depuis l'évolution démographique de notre région et celle de notre mode de vie ont considérablement accru nos besoins. Les hausses des températures qui sont passées de 1.8° en 1960 à 2.1°, n'ont fait qu'accroître les périodes de sécheresse répétées avec de plus en plus de sévérité. Ce phénomène particulièrement visible de notre territoire touche de façon significative notre unique ressource du Vidourle.*

*Il faut donc rester vigilant.*

*Vigilant car la ressource disponible dépend essentiellement d'une pluviométrie aléatoire que nul ne peut maîtriser, Vigilant face aux risques d'incendie puisque nos espèces forestières, la faune et la flore qu'elles abritent, sont d'autant plus menacées,*

*Vigilant dans nos gestes du quotidien puisque le proverbe familier « les petits ruisseaux font les grandes rivières » n'a jamais été si bien approprié à notre situation actuelle. L'heure est désormais à la sobriété : consommer moins d'eau et produire moins de déchets.*

## LA SECHERESSE

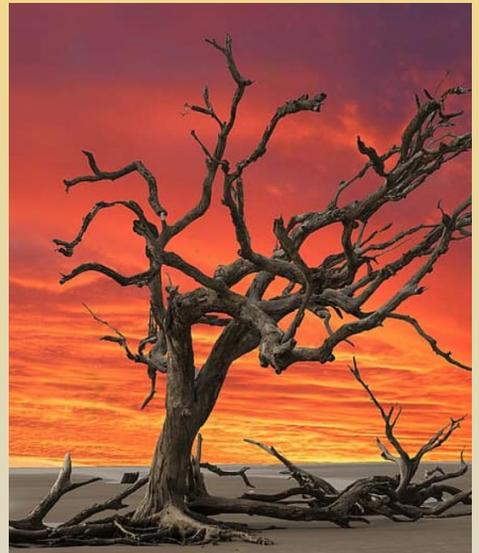
***Des craquelures sur un sol sec, des cours d'eau qui diminuent, des incendies de prairies ou de forêts...***

*Les signes de la sécheresse sont nombreux et les conséquences*

*à court ou long terme peuvent avoir de sérieux impacts sur la population et l'écosystème.*

*D'où vient la sécheresse ? Sous quelles formes se présente-t-elle ? Quelles sont les zones les plus touchées dans le monde et en France ? Et comment agir pour lutter contre les risques encourus ? ...*

*L'équation est pourtant simple : sans eau, pas de végétal ; les îlots de chaleur se multiplient et l'habitabilité des villes se dégrade. Les arrêtés préfectoraux, lorsqu'ils interdisent l'arrosage des espaces de nature en ville signent ainsi l'arrêt de mort d'une année d'investissements et de politiques locales de renaturation de l'espace urbain. Ce type de décisions ne tient pas compte du ratio investissement/bénéfices du capital végétal, dont les services rendus lors d'épisodes climatiques extrêmes sont pourtant avérés, attendus et durables. L'attention portée à ce capital ne tolère pas de suspension. Le végétal, s'il peut être facilement mis en place, a besoin de temps pour faire profiter de ses bienfaits de manière autonome : il faut compter deux ans à partir de la plantation d'un arbre, quel que soit son âge, pour que le développement de son réseau racinaire autorise à réduire l'arrosage.*



Le Maire

La gestion des écoles maternelles et élémentaire fait partie du bloc de compétences obligatoires attribuées aux communes. Notre commune exerce sa compétence scolaire au sein du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique). Les écoles maternelle et élémentaire, situées à Quissac, sont donc aussi les nôtres, comme celles des cinq autres communes membres ou adhérentes du SIRP (BRAGASSARGUES, GAILHAN, ORTHOUX-QUILLAN-SERIGNAC, QUISSAC et SARDAN). 19 élèves liucois sont actuellement scolarisés dans ces deux établissements, 4 en maternelle et 15 en élémentaire. La dépense moyenne annuelle par élève, supportée par chaque commune sur son budget, est d'environ 2 200 euros. Une dépense qui représente le quart du budget de fonctionnement de notre commune. En cette période de rentrée, un autre sujet nous préoccupe. La vacance du poste de la présidence du SIRP, à la suite de la démission récente de sa titulaire, élue de Quissac. Un nouveau bureau (président et 2 vice-présidents) devra être rapidement élu. A noter également le non-remplacement de la secrétaire et de l'agent d'entretien, tous deux ayant obtenu leur mutation vers d'autres structures. Cette situation est préoccupante. Sachant que la réhabilitation de l'école élémentaire, devenue une nécessité, va encore mettre à contribution les finances communales, le mode de gestion de nos écoles doit être interrogé pour garantir sa soutenabilité ainsi que la qualité des services périscolaires rendus aux élèves et à leurs familles.

**Aménagement routier Carrefour de la Rouvière**

Pour sécuriser les usagers et après réflexion et conseil auprès des services de l'état et des entreprises de signalisation, nous avons opté pour un ensemble de panneaux, de dispositifs lumineux et de matérialisation au sol destinés à réduire la vitesse excessive des usagers et forcer le respect du code de la route.

Les services de l'état ont validé ces dispositifs.

Dispositifs mis en place :

- Adjonction de 2 Stops avec balises lumineuses
- Matérialisation de plusieurs passages piétons
- Coussins ralentisseurs surélevés
- Toutes les pré-signalisations afférentes
- Enfin l'ensemble des voies sont assujetties à la Priorité à Droite car nous sommes en agglomération.

Les premières constatations font apparaître une sensible réduction de vitesse et 7 à 8 automobilistes sur 10 sur respectent le Stop.

Toutefois reste des irréductibles qui en plus du non-respect des panneaux Stop effectuent un dangereux gymkhana en contournant les coussins surélevés.

Les incivilités routières sont insoutenables, elles mettent en danger la population et notamment nos enfants.

*Virages dits de « Campagnani »*



Les travaux consistent à réduire les rayons de courbure de la voirie au croisement de la RD35 et du chemin de Campagnani pour améliorer la visibilité et donc la sécurité. Ces travaux comprennent aussi un aménagement de sortie de ce chemin sur la D35 avec bornes de séparation. Ces travaux doivent commencer en septembre 2023 supervisés par l'UT30 d'Alès.

La Commune de Liouc a ajusté sa réflexion sur le développement de ce projet ECOPARC des Garrigues dans sa globalité. Le foncier communal (~30 hectares) de ce projet global est immobilisé depuis mai 2019, en premier lieu par LCEET et ensuite par les autres entités EUROPLASTIC, ENERALYS et CCPC sans compensation financière depuis quatre années. Cette réflexion nous amène à un constat que, de ces quatre entités, deux entités sont pratiquement dans une phase de réalisation, administrativement (Mise en compatibilité du PLU) et techniquement (PA quasi fait, ressources eau et électricité, et voies d'accès existantes) et prêtes à emménager : EUROPLASTIC (PLASTICLEAN) et CCPC (ZAE). La partie ENERGIE (ENERALYS et LCEET) doivent encore conclure des contraintes tel que l'eau brute, l'énergie, les accès, et les compensations. **Les uns ne doivent pas retarder les autres !**

La conclusion pour la commune est de privilégier l'avancement de PLASTICLEAN et ZAE dans une phase 1 et orienter les pôles ENERGIE dans une phase 2. Donc de scinder en deux étapes ce projet global à savoir : La commune de Liouc propose donc de s'orienter vers cette séparation des phases et de se focaliser sur la phase 1 tout en travaillant de concert pour la phase 2 avec ECOH<sup>2</sup> et LCEET.



Une « réunion d'examen conjoint » du projet de reconversion de la porcherie en secteur résidentiel s'est tenue en mairie le 11 mai dernier, en présence de représentants de la DDTM du Gard, de la CCI du Gard, de la CCPC et du bureau d'études. Le bureau d'études a exposé le projet ainsi que les enjeux territoriaux et environnementaux, puis les éléments du PLU à modifier. La DDTM a toutefois estimé, sans explication ni justification juridique, que ce projet ne pouvait être déclaré d'intérêt général et, qu'en conséquence, l'adaptation du PLU ne pouvait être réalisée par la procédure de déclaration de projet d'intérêt général. Seule une révision générale du PLU serait possible, (plus coûteuse et plus longue...).

Dans ce contexte, la DDTM préfère inciter la commune à explorer la piste de la renaturation du site, en sollicitant des aides de l'Etat (fonds friche et fonds vert). Avec le désamiantage des constructions du site, la commune pourrait prétendre à un financement de l'ADEME. Même si notre commune est prête à explorer cette possibilité, on peut regretter que le financement de la renaturation du site mette les finances publiques à contribution et ne couvrira que TRES partiellement le coût de cette opération. Ce qui n'est pas le cas du projet porté actuellement par la Société CARNIVOR qui, par ailleurs, est peu favorable à la renaturation dont elle ne tirerait aucun intérêt économique. Elle préférerait dans ce cas, investir pour réouvrir la porcherie modernisée avec une production plus conséquente.

Face à ces difficultés, nous avons obtenu un rendez-vous avec la sous-Préfète du VIGAN le 27 octobre prochain, afin de lui exposer nos inquiétudes liées aux risques sanitaires pour la population, si ce site ne pouvait être reconverti rapidement. En effet, pour nous, élus de la commune, l'hypothèse d'une réouverture de la porcherie par son propriétaire n'est simplement pas recevable. »

Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable couvrant un périmètre incluant le territoire du SIAEP de Corconne-Liouc-Brouzet et la commune de Quissac s'est achevé en 2022. Ce SDAEP a permis de mettre en évidence un certain nombre de dysfonctionnements et de proposer un programme de travaux afin d'y remédier.

Ce programme de travaux est décomposé en 2 parties à horizons temporels distincts, l'un permettant d'assurer l'AEP du Syndical et de Quissac à long terme, et l'autre permettant de remédier aux dysfonctionnements majeurs menaçant le système AEP des 2 entités à court terme. Ce deuxième programme de travaux, appelé programme de travaux d'urgence, qui sera réalisé entre septembre 2023 et juin 2024, implique des travaux communs entre le SIAEP et la commune de Quissac.

Le programme de travaux d'urgence consiste pour le Syndicat en le renouvellement de la conduite d'adduction du SIAEP entre son puits de pompage situé sur la commune de Quissac et le réservoir de Liouc.

Pour Quissac, le programme de travaux d'urgence consiste en le renouvellement de la conduite d'adduction depuis les forages F2 et F3 jusqu'au réservoir de la Deveze ainsi que le renouvellement de conduites de distribution.

L'implantation générale des travaux est illustrée par la figure ci-après:



Déjà très investie dans sa contribution à la transition énergétique (pose de panneaux photovoltaïques, extinction nocturne de l'éclairage, projets de ferme solaire, de production d'hydrogène vert, d'autoconsommation collective partagée ), la commune de Liouc a projeté, la rénovation et l'optimisation de son parc de luminaires d'éclairage public, démarche visant à la fois la sobriété énergétique et la lutte contre la pollution lumineuse. Sur les 56 luminaires que compte notre commune , 38 étaient de technologie ancienne avec une puissance unitaire de 100 à 150 W. Les travaux ont consisté à remplacer les luminaires existants par des modèles à LED de 30 w maximum. L'économie réalisée en termes de consommation serait supérieure à 70%.

Une subvention de l'Etat a permis de financer en partie ces travaux à hauteur de 8300€ au titre du fond de l'accélération de la transition écologique dans les territoires (exercice 2023).

Notre projet en réduisant de plus de 70 % la consommation d'électricité de l'éclairage public grâce aux lampes LED permettra d'atteindre notre premier objectif.

Les nouveaux luminaires associés à l'extinction nocturne, déjà opérationnelle, orienteront le flux lumineux vers le sol et permettront ainsi de diminuer de façon très significative la pollution lumineuse.

Ces travaux ont été terminés le 23 août 2023 et opérationnels actuellement.

### Station Epuration Naturelle

Notre Commune bénéficie d'une station d'épuration avec épandage et traitement naturel des matières entrant parfaitement dans le cadre des nouvelles réglementations environnementales.

Le bon fonctionnement de celle-ci est lié au respect des consignes d'utilisation des réseaux d'assainissement par nos habitants. Chaque semaine nos agents trouvent les mêmes **produits absolument interdits** : Lingettes, tampons, protections, couches plus bien d'autres choses qui n'ont rien à faire dans nos réseaux.

Nous avons diffusé à chacun et à maintes reprises les consignes à respecter, et malgré cela en août 2022 destruction d'une pompe de relevage à la station de **Rabastel coût : 7000€ et au mois d'août de cette année la 2eme pompe de Rabastel HS : coût 7000 €.**

Conséquences : Ces dépenses seront répercutées sur la taxe d'assainissement de vos impôts

Sans rappeler aussi que ce sont nos agents qui sont confrontés à l'entretien pas très agréable de ces installations. L'équipe Municipale les remercie vivement pour ce travail ingrat.

### AUTOCONSOMMATION PAR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Grâce à un dispositif Européen voté en 2017 nous avons proposé aux habitants de notre commune la possibilité de bénéficier de la mise en place d'un système d'autoconsommation collective d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques

Les 2 approches successives se sont révélées inadéquates : retour sur investissement beaucoup trop long et montant des études préliminaires très élevées qui ne peuvent être prises en charge par la commune, les bénéficiaires étant du domaine privé.

Par ailleurs ce nouveau dispositif suscite des vocations et nombre d'entreprises ne sont pas toujours très correctes dans leurs approches.

Notre 1<sup>er</sup> Adjoint Gilbert Egraz se propose donc à titre personnel de collecter un maximum d'informations pour voir de quelle manière et avec qui nous pourrions travailler sur ce dossier. Toute personne désireuse de participer à ce projet peut le contacter par mail : [gilbert.egrax@mairiedeliouc.fr](mailto:gilbert.egrax@mairiedeliouc.fr)

### Association Liouc Animation Culture

58 Chemin Montée de l'Aire

30260 LIOUC

07 77 61 55 40 / 06 70 80 73 31

[alac.liouc@gmail.com](mailto:alac.liouc@gmail.com)

Le nouveau bureau de l'association **ALAC** vous fait part de ses projets. Nous avons pris le relais pour soutenir et continuer la dynamique du but de l'association :

« **Créer et promouvoir des manifestations et des initiatives de nature diverses susceptibles de conforter les liens et la convivialité entre les habitants, de contribuer au maintien d'un cadre de vie harmonieux à Liouc** ».

Pour cela nous comptons sur vous habitants de Liouc pour nous aider, nous avons besoin de vous pour mener à bien nos projets, sommes ouverts à toutes idées et propositions pour animer le village, tout ce qui permettra de nous réunir plus souvent à Liouc et à la Rouvière.

Pour cette année 2023 nous avons décidé de maintenir le vide grenier le 24 septembre 2023 et la fête de la soupe le 19 novembre 2023 ( vous attendons pour les futurs projets de 2024).

Un formulaire d'adhésion et une note explicative ont été distribués dans toutes les boites aux lettres. Grand merci à ceux qui se sont inscrits, vos dons soutiennent le démarrage de nos actions.

Pour l'année 2024 nous avons en projet les thèmes suivants : Fête de la musique, Loto, Vide-greniers, Fête de la soupe, Concert de Jazz, Fête des voisins, Journée enfants, Journée vigneronne, manifestation (couvige) de dentellières.

A partir d'octobre 2023 un atelier gratuit d'initiation au boutis et à la dentelle aura lieu tous les lundis de 14h à 16h. (infos plus complètes à venir).

N'hésitez pas à nous contacter pour vous joindre au groupe, acceptons toutes les idées et propositions nouvelles.

Les habitants venus nous rendre visite en mairie ces derniers temps ont pu constater que Brigitte était accompagnée dans son rôle de secrétaire de mairie.

Brigitte laissera progressivement sa place à Lauriane à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous sommes convaincus que vous lui réserverez un excellent accueil!



### Infos

- Mariage de Monsieur Sebastien LAMBING et Vanessa MARQUET le 03 juillet 2023.
- Naissance de Elio, Michael CRUZ le 23 juin 2023 à Nîmes.

### RAPPEL - Recensement citoyen : le mois des 16 ans

- Pour obtenir une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir être inscrit avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou à un concours administratif.
- Pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>e</sup> anniversaire.
- Pour être **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès le 18<sup>e</sup> anniversaire et pouvoir alors voter.....

### Infos Pratiques

Adresse Mairie : 62 Montée de l'Aire

Téléphone : 04 66 77 30 44

Courriel : [mairie.de.liouc@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.liouc@wanadoo.fr)

Jours d'ouverture de la Mairie : les mardi après-midi de 14 h à 18 h 15  
et les vendredi matin de 9 h à 12 h 30

Extinction de l'Eclairage public de minuit à 5h00